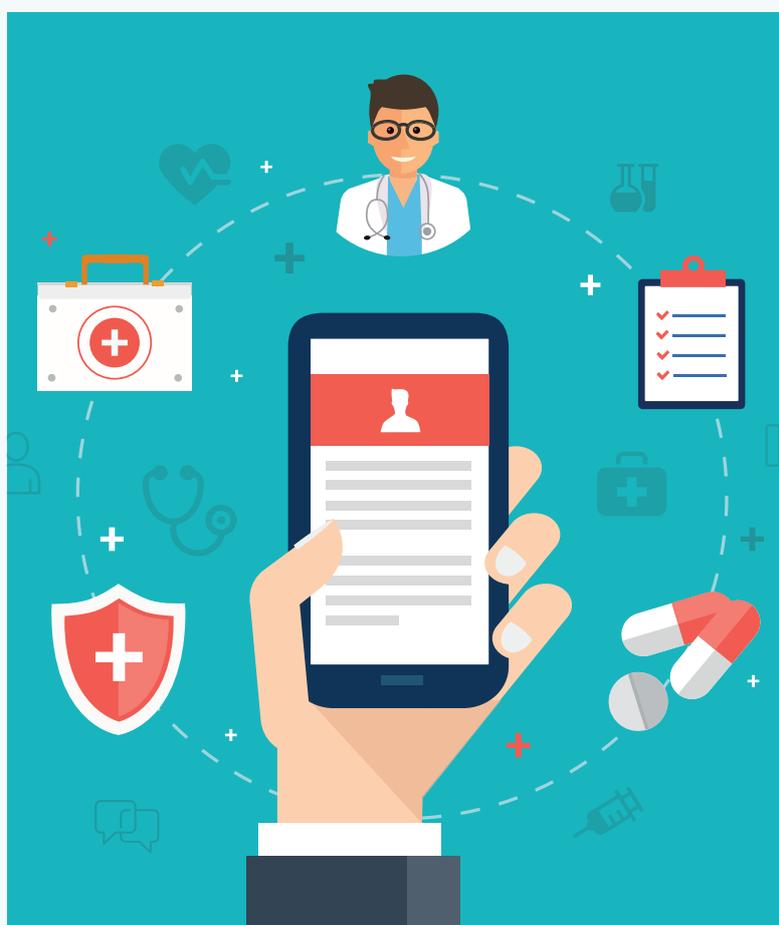


# La télémédecine & vous ?

## En savoir plus



# Les actes de télémédecine

## Téléconsultation



### Pour qui ?

Tous les patients



### Conditions de réalisation

- respect du parcours de soins (prescription du médecin traitant et compte rendu envoyé au médecin traitant)
- une consultation en présentiel dans les 12 derniers mois sauf dérogations
- tracés dans le logiciel de soins
- échanges sécurisés



### Tarification

- Inscrit dans le droit commun
- Même tarification qu'une consultation en présentiel (code TCG et TC)
- Toutes les informations sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

## Téléexpertise



### Pour qui ?

Patients en ALD, en structure médico-sociale, détenus, maladies rares, zones sous-denses (zones d'intervention prioritaire)



### Conditions de réalisation

- respect du parcours de soins (prescription du médecin traitant et compte rendu envoyé au médecin traitant)
- tracés dans le logiciel de soins
- échanges sécurisés



### Tarification

- Inscrit dans le droit commun
- Deux niveaux
- Niveau 1 : Cas simple (TE1): 12€
- Niveau 2 : Cas complexe (TE2): 20€
- Toutes les informations sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

## Télésurveillance



### Pour qui ?

Patients en ALD, se situant en structure médico-sociale, établissements de santé ou à leur domicile



### Conditions de réalisation

5 cahiers des charges concernant le diabète, l'insuffisance respiratoire, cardiaque, rénale, prothèse cardiaque



### Tarification

- En expérimentation
- Dispositif ETAPES
- Toutes les informations sur [solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr)



# La télémédecine en Bretagne



**e-KerMed**, offre de télémédecine régionale en Bretagne est composée de **4** services :



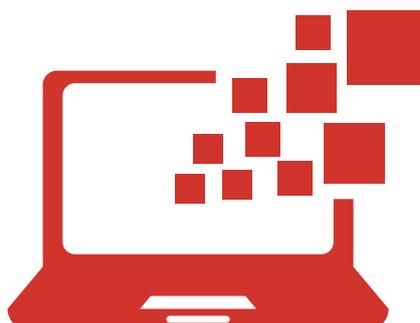
Ces services sont disponibles **à la carte**.

**e-KerMed** est porté par l'ARS Bretagne et piloté par le GCS e-Santé Bretagne.



Toutes les informations sur **e-kermed.bzh**

## LES SPÉCIALITÉS



## VOUS SOUHAITEZ :

### Bénéficier d'offres de soins en télémédecine



Retrouvez toutes les informations nécessaires avant de faire votre première demande de prise en charge.

- Mettre en place un projet de télémédecine
- Découvrir les différents types d'actes
- Obtenir votre messagerie sécurisée
- Choisir le bon matériel

### Proposer des offres de soins en télémédecine



Retrouvez toutes les informations nécessaires pour proposer vos offres de soins en télémédecine.

- Mettre en place un projet de télémédecine
- La rémunération des actes de télémédecine
- Obtenir votre messagerie sécurisée
- Réaliser les démarches juridiques

# Vous souhaitez plus de renseignements sur la Télémédecine ?

## Téléconsultation & Téléexpertise

Pour toute demande de renseignements concernant la tarification, merci de contacter la CPAM de votre département :

### CPAM du Finistère



*Établissements sanitaires* : [encadrement.srre.cpam-finistere@assurance-maladie.fr](mailto:encadrement.srre.cpam-finistere@assurance-maladie.fr)

*Établissements médico sociaux* : [srre29.cpam-finistere@assurance-maladie.fr](mailto:srre29.cpam-finistere@assurance-maladie.fr)

*Professionnels de Santé Libéraux* : [telemedecine.cpam-finistere@assurance-maladie.fr](mailto:telemedecine.cpam-finistere@assurance-maladie.fr)

### CPAM des Côtes d'Armor



[e\\_paps.cpam-st-brieuc@assurance-maladie.fr](mailto:e_paps.cpam-st-brieuc@assurance-maladie.fr)

### CPAM du Morbihan



[telemedecine.cpam-vannes@assurance-maladie.fr](mailto:telemedecine.cpam-vannes@assurance-maladie.fr)

### CPAM d'Ille & Vilaine



[rps.accueil.cpam-rennes@assurance-maladie.fr](mailto:rps.accueil.cpam-rennes@assurance-maladie.fr)

Pour toute autre demande : accompagnement, méthodologie de projet, équipements, merci de contacter le GCS e-Santé Bretagne

### GCS e-Santé Bretagne



[e-kermed@esante-bretagne.fr](mailto:e-kermed@esante-bretagne.fr)

[www.e-kermed.bzh](http://www.e-kermed.bzh)

## Télésurveillance

Pour toute demande concernant la télésurveillance, merci de contacter l'ARS Bretagne

### ARS Bretagne



[ars-bretagne-dis@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-dis@ars.sante.fr)

### Retrouvez toute la documentation

- Assurance Maladie : [www.ameli.fr/medecin](http://www.ameli.fr/medecin) et [www.ameli.fr/pharmacien](http://www.ameli.fr/pharmacien)  
[www.ameli-bretagne.fr/ExtranetGDR/](http://www.ameli-bretagne.fr/ExtranetGDR/)
- ARS Bretagne : [www.bretagne.ars.sante.fr/telemedecine-14](http://www.bretagne.ars.sante.fr/telemedecine-14)
- GCS e-Santé Bretagne : [www.e-kermed.bzh](http://www.e-kermed.bzh)
- URPS Médecins Libéraux Bretagne : [www.urpsmlb.org](http://www.urpsmlb.org)

